



RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

En application des dispositions législatives en vigueur et notamment l'article 50 de la Loi du 2 Mars 1982, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a été rendu obligatoire dans un délai de deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Ce rapport constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité. Son contenu a été affiné par un décret de juin 2016.

Il porte sur les orientations générales pour l'exercice concerné.

Il s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales.

Il doit permettre :

- d'informer sur la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2020,
- de discuter des orientations budgétaires envisagées pour l'exercice 2021.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire de la ville de Clermont l'Hérault pour l'année 2021 se présente comme suit :

I – LOI DE FINANCES 2021 : PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES.....	4
1/ Des transferts financiers de l'État aux collectivités en baisse : fin des dégrèvements de taxe d'habitation (TH)	4
2/ Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) stabilisé.....	4
3/ Variables d'ajustement : une baisse très réduite en 2021.....	5
4/ Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA	5
5/ Révision des valeurs locatives des établissements industriels	5
II - LE BILAN DE L'EXERCICE 2020.....	7
1/ Les principales dépenses d'équipement	7
2/ Le financement des dépenses 2020.....	7
3/ Les résultats attendus	8
III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021.....	9
1/ Budget annexe de la gendarmerie	9
2/ Les projets d'équipement 2021.....	10
3/ Le financement des dépenses d'équipement	12

4/ L'évolution de la dette	12
5/ Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement	13
a) Les charges à caractère général.....	13
b) Les charges de personnel.....	13
c) Les charges de gestion courantes et subventions	13
d) Les intérêts de la dette	14
6/ Les principales recettes de fonctionnement.....	14
a) Les recettes fiscales	14
b) Les Dotations de l'Etat	14
c) Les recettes des services.....	15
IV – CONCLUSION : L'EQUILIBRE BUDGETAIRE.....	16
1/ Equilibre par section.....	16
2/ Sincérité des dépenses et recettes	16
3/ Autofinancement par les ressources propres du capital de la dette	16

I – LOI DE FINANCES 2021 : PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Une loi de finances reflète son temps. La pandémie qui a bouleversé 2020 et qui touche déjà l'année 2021 imprime donc fortement sa marque sur le projet 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de l'année.

Les entités publiques locales comme notre Commune sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact national pourrait être de 20 milliards d'euros sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards d'euros dans le même temps.

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la loi de finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

C'est pour répondre à ces défis politiques que le budget communal 2021 de la Ville sera élaboré.

1/ Des transferts financiers de l'État aux collectivités en baisse : fin des dégrèvements de taxe d'habitation (TH)

Ils atteignent 104,4 milliards d'euros dans le projet de loi de finances 2021 à périmètre courant, en baisse de 10 % par rapport à la loi de finances 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (13 milliards d'euros) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales :

- la part départementale de foncier bâti aux communes,
- la fraction de TVA aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

2/ Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) stabilisé

Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %).

Les PSR s'élèvent à 43,25 milliards d'euros en 2021, soit en augmentation de 4,9 % par rapport à la loi de finances 2020.

La DGF reste stable avec un montant de 26,756 milliards d'euros au niveau national.

Le montant de **dotations forfaitaires de l'Etat** pour la ville de Clermont l'Hérault devrait être de l'ordre de **700 000 € en 2021** contre **694 000 € en 2020**, eu égard notamment à l'augmentation de la population légale (population totale de 9 122 habitants au 1^{er} janvier 2021, source INSEE).

Au niveau national, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) poursuit sa croissance (+ 9,1 %) grâce à une reprise appréciable de l'investissement local depuis 2017.

Le **FCTVA de 2021** de la Commune, basé sur les investissements réalisés en 2020, devrait **avoisiner 220 000 €** pour un montant d'investissement éligible à cette dotation de l'ordre de **1 350 000 €**.

Au niveau national, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) sont abondées de 90 millions d'euros. Si, depuis 2019, la Commune n'est plus éligible à la DSU, elle encaissera néanmoins un montant de **l'ordre de 790 000 €** au titre de la DSR.

3/ Variables d'ajustement : une baisse très réduite en 2021

La loi de finances prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 50 millions d'euros pour 2021, uniquement fléchée sur les départements et régions.

Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE).

Les variables d'ajustement du bloc communal sont totalement épargnées.

4/ Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

Après deux reports dans les lois de finances précédentes, la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA sera effective en 2021.

Cette automatisation sera possible grâce à l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat).

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

5/ Révision des valeurs locatives des établissements industriels

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels depuis le 1^{er} janvier 2017, et pour réduire davantage les impôts de production, la loi de finances s'attaque à celles des établissements industriels utilisées dans le calcul des bases d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Ces valeurs locatives obsolètes datent des années 1970 et ne sont plus adaptées à la réalité économique actuelle. Par ailleurs, elles aboutissent à une imposition plus forte des établissements industriels par rapport à celle des locaux professionnels, depuis leur révision de 2017.

La valeur locative des établissements industriels est réduite de moitié. La perte de recettes sera compensée par l'Etat mais à hauteur du taux de CFE et TF 2020. Cela signifie que sur les territoires industriels, une hausse de ces taux à partir de 2021 n'aura pas d'impact sur la moitié des bases de ces établissements.

La variation nominale des bases d'imposition devrait être de 0,2 % en 2021, soit l'indice de prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2020.

II - LE BILAN DE L'EXERCICE 2020

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a pour vocation de présenter les principales prévisions financières du budget 2021, tout en tenant compte des opérations réalisées sur l'exercice passé. Seront donc examinées, dans les grandes lignes, les réalisations budgétaires de l'exercice 2020 avant d'aborder les nouveaux projets pour l'année en cours.

La période budgétaire de 2020 est marquée par les contraintes financières liées à la crise sanitaire que nous traversons toujours. Le coût financier direct est évalué à hauteur de 260 000 € minimum (baisse des recettes des services et du domaine et augmentation des charges de fonctionnement pour les fournitures COVID).

1/ Les principales dépenses d'équipement

Le montant total des dépenses d'équipement de 2020 est de l'ordre de 3 625 000 € en tenant compte des restes à réaliser reportés sur 2021.

Les réalisations effectives sur 2020 sont de l'ordre de 1 600 000 € et portent principalement sur les éléments suivants :

- Au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »
 - Frais d'études pour 91 482 € (centre ancien, schéma directeur pluvial),
 - Logiciels pour 25 456 € (notamment évolution du progiciel comptabilité – budget),
- Au chapitre 21 « Immobilisations corporelles »
 - Bâtiments scolaires : 178 093 € dont 167 820 € pour les travaux dans les sanitaires des écoles Daudet et Rostand,
 - Toilettes automatiques du parking de la gare pour 64 192 €,
 - Chapelle Notre Dame du Peyrou et Tour Embouriane pour 54 452 €,
 - Eclairage public pour 72 994 €,
 - Vidéo protection et matériel de défense incendie pour 86 903 €,
 - Mobilier, équipement des services et aires de jeux pour 109 097 €,
- Au chapitre 23 « Immobilisations en cours »
 - Travaux de bâtiment pour 334 523 €, en particulier finalisation de la caserne de gendarmerie,
 - Voirie communale et aménagement de l'espace (PAE Servières et Arnet haut) pour 377 040 €.

2/ Le financement des dépenses 2020

Le financement des dépenses de l'exercice 2020 a été réalisé :

- par autofinancement à hauteur de 1 284 000 €, dont :
 - l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent affecté à l'investissement : 800 000 €,
 - les dotations aux amortissements : 484 000 €.

- par réalisation d'un emprunt de 500 000 €.

Le capital restant dû des emprunts connaît une très légère diminution de ~~13 000 €~~ **132 000 € (différent du document transmis au CM, erreur de report)** en passant de 11 566 000 € au 1^{er} janvier 2020 à 11 434 000 € en fin d'exercice 2020, dont 5 257 000 € sont affectés à la construction de la caserne de gendarmerie (environ 45 % du total).

- Par l'obtention de financements extérieurs pour un montant de 1 136 000 € sous forme de subventions d'investissement et de recettes d'aménagement (y compris les restes à réaliser) :
 - Département de l'Hérault : 141 000 €
 - Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée : 230 000 €
 - Etat : 333 000 €
 - Participations au titre des PAE : 204 000 €
 - Participations d'urbanisme : 228 000 €.

3/ Les résultats attendus

Dans ce contexte, le résultat du Budget Principal, dans l'attente du compte administratif définitif, devrait être le suivant :

Un résultat bénéficiaire de fonctionnement de l'ordre de :	+ 2 555 000 €
Un solde d'exécution d'investissement excédentaire de l'ordre de :	+ 1 103 000 €
devant couvrir un déficit des restes à réaliser de :	- 1 603 000 €
ramenant le besoin de financement de la section d'investissement à :	- 500 000 €.

Cette situation financière permettra à la Commune de dégager pour le Budget 2021 un excédent net total après financement des restes à réaliser de l'ordre de :

+ 2 055 000 €.

III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Le budget 2021 est d'abord un budget de **lutte contre le virus**, aux côtés des professionnels de santé du secteur public comme du secteur privé, pour que chacun puisse bénéficier de la meilleure prise en charge médicale et accéder à la vaccination dans les meilleurs délais.

Les crédits de fonctionnement répondront des besoins logistiques liés à la nécessaire adaptation du système de santé sur le territoire.

Ils répondront aussi des besoins d'accompagnement de celles et ceux qui traversent des difficultés, en lien ou non avec la crise sanitaire, par le soutien au Centre Communal d'Action Sociale et aux organismes solidaires et via le développement d'initiatives comme un tiers-lieu tourné vers l'accompagnement aux usages numériques. Le budget reflètera le soutien au monde économique, par l'allègement d'une partie des charges communales et par la mise sous animation de la Ville, dans un esprit de revitalisation particulièrement tourné vers le centre-ville et le commerce local.

Le budget 2021 sera aussi un **budget de proximité**, pour soutenir et intensifier la présence des services dans le quotidien de la Ville, de ses habitants et de ses visiteurs.

Ces différentes orientations sont déclinées dans la présentation des grandes lignes budgétaires qui seront proposées au Conseil Municipal dans le cadre du vote du budget 2021.

1/ Budget annexe de la gendarmerie

En date du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a voté la création d'un budget annexe de la gendarmerie dans un souci de transparence financière. Ce budget s'équilibre annuellement en dépenses et recettes.

Il porte à son actif les coûts d'acquisition du terrain et de construction de l'équipement de l'ordre de 6 000 000 € et au passif son financement composé d'une subvention de l'Etat de 691 000 € et d'emprunt pour le complément.

Le budget principal de la Commune transférera cet actif et ce passif dans le cadre d'opérations non budgétaires au budget annexe nouvellement créé.

Le budget annexe de la gendarmerie s'équilibrera en 2021 de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 139 000 €

dont 93 000 € d'intérêts de la dette transférée et 46 000 € de charges à caractère général,

- Dépenses d'investissement : 110 000 €

dont 90 000 € de remboursement de capital et 20 000 € d'équipements nouveaux.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement seront globalement couvertes par les recettes annuelles de 250 000 € (loyers et remboursement de charges).

2/ Les projets d'équipement 2021

Si le montant des investissements constatés sur les six derniers exercices 2015-2020 était en moyenne annuelle de 2 500 000 €, l'objectif sera beaucoup plus ambitieux dans le présent mandat, et ce dès 2021.

Le budget 2021 prévoira en effet un niveau d'équipement inédit, de l'ordre de 5 200 000 €, soit plus du double de la moyenne observée sur les six exercices passés.

Un effort d'investissement sera accompli pour **l'équipement des services**, en particulier dans les domaines suivants :

- informatique, pour permettre le développement du télétravail dans les services administratifs, /
- équipement des écoles, en lien notamment avec la relocalisation transitoire de l'école Vilar, /
- engins et gros outillage pour intervenir sur la voirie, les espaces verts et les équipements sportifs,
- renouvellement de la flotte automobile avec l'acquisition de deux utilitaires à moteur électrique et l'installation de bornes de recharge. /

Ce dernier point illustre la montée en puissance des investissements inspirés par la volonté d'inscrire la ville dans la **transition écologique**, orientation transversale qu'on retrouve notamment dans les actions suivantes :

- les bâtiments scolaires, avec la rénovation thermique de l'école maternelle Jacques Prévert et la pose de robinets à déclenchement automatique,
- le changement de luminaires sur certaines installations sportives et la modernisation de l'éclairage public.

Plus de 500 000 € y seront ainsi consacrés en 2021.

La réduction des consommations d'eau et d'énergie, bénéfique pour l'environnement, permettra aussi à terme de réduire la facture de la Ville.

Le budget 2021 sera aussi un **budget de relance**, au moment de sortir de la crise sanitaire.

Il ne s'agit pas pour autant de dépenser pour dépenser, sans ligne directrice ; il s'agit en fait d'accélérer des investissements nécessaires dans les écoles, les équipements sportifs, le patrimoine, l'aménagement de la ville, et de préparer notamment la création d'un équipement structurant à vocation culturelle, associative et citoyenne.

Il s'agit aussi de développer des actions transversales dans les domaines prioritaires que sont la transition écologique, déjà évoquée, la revitalisation du centre-ville et la sécurité.

L'**amélioration des locaux scolaires** sera engagée avec la rénovation de l'école Daudet, la construction d'un nouvel espace pour implanter la cantine et le service des affaires scolaires ainsi que les études de relocalisation de l'école Vilar sur le pôle Rostand Prévert dès la rentrée 2022, le tout dans un volume de plus de 1 170 000 €.

Le **développement des équipements sportifs** sera concrétisé pour l'essentiel par l'extension du gymnase Patrice Rebichon et la création de la nouvelle salle d'haltérophilie / musculation (livraison en début d'année 2022, délibération du 17 décembre 2020), la remise à niveau du complexe de l'Estagnol (vestiaires, éclairage,

tribunes) et la création d'espaces associatifs (clubhouses) à proximité des terrains de grand jeu, avec une enveloppe globale de 1 300 000 €.

La **valorisation du patrimoine**, conçue à la fois comme facteur de cohésion sociale et vecteur de développement touristique, sera centrée sur l'acquisition, la mise en sécurité et l'aménagement du château pour en faire à nouveau un but de visite et un espace d'activité ; seront aussi engagés l'amélioration de l'Espace des Dominicains (improprement dénommé Espace des Pénitents), les travaux de gros entretien sur l'église Saint-Paul, et la conception des aménagements nécessaires à l'ouverture au public de la chapelle de Gorjan, pour un total de près de 650 000 €.

Un effort particulier sera consenti pour **aménager la ville** : mise en accessibilité des bâtiments publics (mairie, écoles, équipements sportifs, église et chapelle, ...), voirie, espaces verts, réseau pluvial et ouvrages de rétention, mobilier urbain, abribus, acquisitions foncières, prospective d'urbanisation, ... pour un montant global de 680 000 €.

Il faut souligner en particulier le démarrage du programme de requalification des places du centre ancien avec les travaux de la place du Radical et les études préalables au traitement des autres espaces (places Saint-Paul, de la République, du commandant Demarne, du Bataillon de l'Hérault et voies de liaison) pour près de 660 000 €.

C'est là un axe majeur de la **revitalisation du centre-ville**, qui se prolonge avec la réalisation des études préalables à la reconfiguration de l'espace Vilar (75 000 €) pour y regrouper la bibliothèque devenue médiathèque, l'école de musique, la future maison des associations, le tiers-lieu et l'action sociale. Cet espace sera reconfiguré à partir de 2022 et constituera à terme un pôle d'activités et de synergies appelé à jouer, de par sa situation au cœur de la rue Doyen René Gosse, un rôle essentiel dans la dynamique du centre-ville.

Toujours dans cet axe, la participation de la Commune au programme « Petites villes de demain » fera l'objet d'une attention toute particulière et pourra donner lieu à des modifications budgétaires en cours d'année pour tirer le meilleur parti des dispositifs mis en place par l'Etat et les partenaires associés.

Enfin, le thème de la **sécurité** sera fortement pris en compte avec un budget de l'ordre de 670 000 € comprenant notamment le traitement des immeubles en péril, la pose d'alarmes sonores anti attentat dans les écoles, le développement de la vidéo surveillance, la modernisation de la défense incendie et la sécurisation du réseau électrique.

Pour mémoire, le traitement des immeubles en péril est réalisé par la Commune, sur son budget, en lieu et place des propriétaires défaillants et donne lieu à recouvrement des sommes engagées auprès de ces derniers selon les procédures applicables en matière de contributions directes (« comme l'impôt »).

Les dépenses d'équipement dites « en restes à réaliser », à savoir les engagements de dépenses d'équipements pris en 2020 et qui seront réalisés en 2021, s'élèveront à un montant de l'ordre de 2 100 000 €.

En tenant compte de ces restes à réaliser, les dépenses d'équipement inscrites au budget 2021, devraient donc s'élever à environ 7 300 000 €.

3/ Le financement des dépenses d'équipement

La section d'investissement devra s'équilibrer par l'inscription de recettes d'un même montant.

Il s'agira principalement des financements suivants :

- de nouvelles subventions d'investissement notifiées d'un montant de 683 000 € qui se décomposent de la manière suivante :
 - Etat : 296 000 €
 - Région : 143 000 €
 - Département : 244 000 €
- de subventions notifiées en 2020 et qui seront encaissées en 2021 pour un montant de 475 000 €
- de recettes de FCTVA et de participations d'urbanisme pour un montant estimé à 890 000 €
- de la cession du centre aéré de Villeneuveville estimée à 344 000 € (délibération du 17 décembre 2020)
- d'un volume d'emprunt de l'ordre de 1 400 000 €.

Le complément proviendra de l'autofinancement et du résultat excédentaire de la section d'investissement de l'exercice 2020.

4/ L'évolution de la dette

L'accélération du niveau d'investissement à 7 300 000 € sur l'exercice 2021 (en tenant compte des restes à réaliser) nécessite donc le recours à l'emprunt dans un volume estimé à 1 400 000 €.

Par mesure de prudence et dans le respect de l'équilibre budgétaire au sens de l'article 1612-4 du Code général des collectivités locales, le montant de 1 400 000 € d'emprunt est basé sur un montant de subventions notifiées pour 2021 de 683 000 €. Ce montant ne tient pas compte des nouvelles subventions que la Commune obtiendra en 2021 pour la réalisation de ces équipements et qui pourront venir diminuer le recours à l'emprunt. Le montant de 1 400 000 € d'emprunt est donc le volume maximum que la Commune pourrait réaliser sur l'exercice.

Dans un même temps, le budget prévoit 576 000 € de remboursement de la dette en capital sur les emprunts existants. Le stock de dette sera donc augmenté, au plus, de 824 000 € pour l'exercice 2021.

Dans tous les cas, la Commune privilégiera le recours aux emprunts spécifiques de la Caisse des dépôts et consignation, servis sur les crédits de la Banque européenne d'investissement, notamment en ce qui concerne les établissements scolaires et les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, avec des conditions de taux particulièrement compétitives.

5/ Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement

Comme déjà évoqué en début de rapport, les crédits budgétaires de fonctionnement reflèteront :

- le soutien au monde économique, par l'allègement d'une partie des charges communales et par la mise sous animation de la Ville, dans un esprit de revitalisation particulièrement tourné vers le centre-ville et le commerce local,
- la politique de proximité, en soutenant la présence des services dans le quotidien de la Ville, de ses habitants et de ses visiteurs.

a) Les charges à caractère général

Il s'agit de l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité (petits équipements, assurance, réparations, documentation, électricité, gaz, honoraires...) qui subit de façon très directe les effets de l'évolution de l'inflation.

Ce poste de dépenses reste néanmoins toujours bien maîtrisé par les services de la Commune, moyennant une inscription prévue en 2021 à hauteur de 2 300 000 € contre 2 477 000 € au budget global 2020.

Les politiques d'économies sur ces postes de dépenses feront l'objet d'un travail quotidien de la part des services.

b) Les charges de personnel

Il est prévu d'investir dans les ressources humaines, avec une masse salariale en hausse maîtrisée de l'ordre de 1,9 %, évaluée à hauteur de 5 430 000 €, mais surtout une restructuration progressive des services au gré des départs volontaires, pour affirmer certaines priorités :

- la sécurité, en renouvelant et en étoffant les effectifs de la Police municipale,
- l'éducation et les sports, avec la création d'une direction commune pour développer les synergies,
- la présence de terrain avec une prorogation du renfort aux équipes techniques initié en 2020, pour poursuivre sur la lancée des quelque 1 171 interventions réalisées sur les 6 derniers mois.

c) Les charges de gestion courantes et subventions

Globalement, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », qui regroupe notamment les moyens affectés à l'action sociale et au mouvement associatif, sera abondé à hauteur de 942 000 €.

Le niveau de la subvention versée au CCAS sera reconduit à hauteur de 290 000 €.

L'enveloppe des subventions versées au tissu associatif de la Ville augmentera quant à elle de l'ordre de 20 000 €, passant de 336 000 € en 2020 à 356 000 € en 2021, soit une augmentation de l'ordre de 6 %.

d) Les intérêts de la dette

Du fait de la baisse de l'endettement en raison de la constitution du budget annexe de la gendarmerie, le poste de charges financières sur le budget principal de la Commune enregistrera une diminution de 93 000 € par rapport à 2020. Les charges financières inscrites au budget 2021 seront de l'ordre de 225 000 €.

6/ Les principales recettes de fonctionnement

a) Les recettes fiscales

Depuis 2007 et jusqu'en 2019 inclus, soit pendant 12 ans, le budget a été élaboré sur la base de taux de fiscalité constants :

- Taxe d'habitation : 12,66 %
- Taxe sur le foncier bâti : 28,87 %
- Taxe sur le foncier non -bâti : 113,80 %

Sauf à diminuer le niveau de service public, les recettes fiscales que génèrent ces taux sont nécessaires à l'équilibre structurel du budget de la Commune.

En 2020, année des élections, le taux de taxe foncière a été diminué par l'équipe municipale précédente de 6,7 % passant respectivement de 28,87 % à 26,91 % pour le foncier bâti et de 113,80 % à 106,08 % pour le foncier non bâti. Il convient de noter que la taxe sur le foncier bâti représente 67 % des recettes fiscales de la Commune.

Cette diminution a donc obéré les recettes fiscales de 2020 (principales recettes de la Commune) de 211 000 € sans pour autant que cela ait été accompagné en contrepartie par une baisse ciblée, dans les mêmes proportions, de dépenses de fonctionnement.

L'équipe municipale s'est engagée, sur la durée du mandat, à ne pas augmenter la pression fiscale.

Elle proposera, afin de mener à bien sa politique d'investissement et d'évolution de la qualité des services à la population de rétablir les taux de fiscalité existants sur la Commune avant les élections et ce depuis plus de 12 ans.

Les recettes de fiscalité prévues sur l'exercice 2021 seront donc inscrites pour un montant de l'ordre de 4 800 000 € soit une prévision d'évolution prudente des bases de fiscalité de 1,4%.

b) Les Dotations de l'Etat

Par mesure de prudence et vu la loi de finances 2021, il n'est pas prévu d'évolution significative des recettes des dotations de l'Etat.

L'enveloppe des dotations sera portée à un niveau de 1 733 000 €, comme pour l'exercice 2020, selon la répartition suivante :

- Dotation forfaitaire : 702 000 €
- Dotation de Solidarité Rurale : 790 000 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 241 000 €.

c) Les recettes des services

Les recettes des services de la collectivité sont passées de 400 000 € en 2019 à 325 000 € en 2020 du fait de la crise sanitaire qui a entraîné notamment :

- la fermeture de la restauration scolaire,
- l'annulation des manifestations culturelles et sportives,
- l'annulation des recettes des terrasses et des loyers commerciaux.

Ces recettes seront réinscrites pour des montants proches de celui constaté en 2019, de l'ordre 380 000 €.

7018. - 250000.

IV – CONCLUSION : L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'article 1612-4 du Code général des collectivités territoriales précise que le Budget d'une commune est dit équilibré lorsque trois conditions sont réunies :

1/ Equilibre par section

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont toutes les deux en équilibre comptable. Les recettes de fonctionnement doivent donc être égales aux dépenses de fonctionnement. Il en est de même pour l'investissement.

La section de fonctionnement sera équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant estimé de l'ordre de 11 605 000 €.

La section d'investissement sera équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant estimé de l'ordre de ~~9 162 000 €~~ **8 662 000 € (différent du document transmis au CM, erreur de totalisation)**.

2/ Sincérité des dépenses et recettes

Condition sine qua non de l'équilibre budgétaire, la notion de sincérité impose que les prévisions de recettes et de dépenses fassent l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictive, pour chaque document budgétaire. En d'autres termes, chaque recette ou dépense inscrite dans le budget doit être évaluée de manière sincère. Le budget 2021 qui sera présenté lors du prochain Conseil Municipal respectera strictement cette règle de sincérité.

3/ Autofinancement par les ressources propres du capital de la dette

Le même article 1612-4 du Code général des collectivités territoriales impose que le remboursement en capital de la dette soit couvert par des ressources dites « propres ».

Ces « ressources propres » de la collectivité doivent donc être suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt qui arrivent à échéance en cours d'exercice.

Pour la commune de Clermont l'Hérault, le remboursement en capital de la dette inscrite au budget 2021 s'élèvera à 576 000 €.

Les « ressources propres » du budget primitif 2021 seront constituées :

- Des ressources propres « internes » pour un montant 2 620 000 € comprenant :
 - L'autofinancement prévisionnel du Budget (virement) : 2 070 000 €
 - Le résultat de l'exercice antérieur affecté à l'investissement : 50 000 € (affectation du résultat 2020 au-delà de la couverture du déficit d'investissement corrigé des restes à réaliser)
 - Le solde des opérations d'ordres de section à section : 500 000 €

- Des ressources propres « externes » d'un montant de 780 000 € constituées par les recettes de FCTVA et la Taxe d'aménagement.

Les ressources propres inscrites au budget primitif 2021 s'élèveront donc aux alentours de 3 400 000 €. Le montant du remboursement en capital 2021 de 576 000 € sera alors très largement couvert par ces ressources propres qui procureront encore des marges de manœuvre d'investissement à la Commune sur les prochains exercices.

C'est donc cet équilibre budgétaire que l'on peut qualifier de prudent qu'il est proposé de concrétiser sur le budget primitif 2021 et qui sera soumis au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.